

CORRIGÉ

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGÉ

1^{ère} PARTIE : ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE (7 points)

1. Citer au moins deux arguments confortant Monsieur Gousset dans son choix de fabriquer ses chocolats. (0,5 x 2 = 1 pt)
 - *progression du marché*
 - *qualité des produits*
 - *vente de chocolat toute l'année*
2. Donner deux conseils à Monsieur Gousset quant à l'élaboration de sa gamme de chocolats. (0,5 x 2 = 1 pt)
 - *innovation*
 - *créer de nouvelles associations*
 - *proposer des doubles ou triples textures*
 - *gamme diversifiée*
 - *respect de la tradition, des classiques...*
3. Expliquer pourquoi une entreprise individuelle est une personne physique. (1 pt)

L'EI est confondue avec le patron, chef d'entreprise. C'est la même personne.
4. Expliquer quel est l'inconvénient principal d'exercer une activité en entreprise individuelle. (1 pt)

Le chef d'entreprise est responsable des dettes sur ses biens personnels.
5. Expliquer pourquoi une société est une personne morale. (1 pt)

La société est une entité distincte des associés. Elle a son propre patrimoine. C'est une personne à part entière.
6. Définir les sigles SARL et SA. (0,5 x 2 = 1 pt)
 - *SARL : Société à responsabilité limitée*
 - *SA : société anonyme*
7. Classer les différents éléments cités d'un fonds de commerce en éléments matériels et éléments immatériels. (0,5 x 2 = 1 pt)
 - *éléments matériels : matériel, stock*
 - *éléments immatériels : clientèle, droit au bail, marque, brevet, licence*

2^{ème} PARTIE : ORGANISATION DE L'ENTREPRISE (4 points)

1. Nommer la rupture du contrat de travail par (0,5 x 2 = 1 pt)
 - le salarié : *démission*
 - l'employeur : *licenciement*
2. Fixer la durée du préavis que doit effectuer Monsieur Casper. (0,5 pt)

1 mois
3. Définir un préavis. (0,5 pt)

Temps qui reste à travailler au salarié une fois la lettre $\left\{ \begin{array}{l} \text{de démission reçue.} \\ \text{de licenciement} \end{array} \right.$

| | | | |
|--|---|------------------|--------------|
| MENTION COMPLÉMENTAIRE PÂTISSERIE, GLACERIE, CHOCOLATERIE, CONFISERIE SPECIALISÉES | | Durée : 1h | SESSION 2008 |
| CORRIGÉ | ÉPREUVE E3 : Connaissance de l'entreprise | Code : 52 221 04 | Coef. : 1 |
| | | | Page 1/2 |

4. Préciser à quel moment Monsieur Gousset devra remettre un certificat de travail à Monsieur Casper.
Quand il quitte l'entreprise. (0,5 pt)
5. Citer le rôle d'un certificat de travail.
Prouver le travail effectué dans l'entreprise. (0,5 pt)
6. Citer au moins deux mentions figurant dans un certificat de travail. (0,5 x 2 = 1 pt)
 - *nom des parties*
 - *poste occupé*
 - *dates du contrat...*

3^{ème} PARTIE : GESTION DE L'ENTREPRISE (7 points)

1. Calculer le coût matière pour 2,200 kg de truffes en complétant l'annexe 2.

Annexe 2

(0,5 x 7 = 3,5 pts)

| Éléments | Quantité | Prix unitaire | Montant |
|------------------|----------|---------------|---------|
| Crème | 250 g | 2,96/kg | 0,74 |
| Chocolat ganache | 1.000 g | 5,67/kg | 5,67 |
| Beurre | 250 g | 9,92/kg | 0,98 |
| Rhum | 12 cL | 6,77/L | 0,81 |
| Couverture noire | 700 g | 5,49/kg | 3,84 |
| Cacao poudre | 60 g | 2,52/kg | 0,15 |
| TOTAL | | | 12,19 |

2. Citer trois éléments pris en compte pour fixer le taux du coefficient multiplicateur. (0,5 x 3 = 1,5 pt)
 - *énergie*
 - *main d'œuvre*
 - *emballage (frais distribution)*
 - *bénéfice*
 - *.....*
3. Calculer le prix de vente HT d'un : (indiquer les calculs)
 - ballotin de truffes de 150 g (0,5 x 2 = 1 pt)
 $(12,19 : 2.200)g \times 100 g = 0,55 \times 8 = 4,4$
 - ballotin de truffes de 250 g (0,5 x 2 = 1 pt)
 $(12,19 : 2.200)g \times 250g = 1,39 \times 8 = 11,12$

4^{ème} PARTIE : ASPECT COMMERCIAL (2 points)

1. Expliquer à quelle condition Monsieur Gousset pourra vendre ses ballotins de truffes sans avoir à appliquer les règles d'étiquetage des produits préemballés. (1 pt)
Il ne doit pas proposer à la clientèle des ballotins fermés.
2. Citer au moins deux mentions que Monsieur Gousset devra inscrire sur l'étiquetage des truffes. (0,5 x 2 = 1 pt)
 - *dénomination*
 - *prix en euros*
 - *unité de mesure*

| | | | | |
|---|---|------------------|------------|--------------|
| MENTION COMPLÉMENTAIRE PÂTISSERIE, GLACERIE, CHOCOLATERIE, CONFISERIE SPECIALISÉES | | | Durée : 1h | SESSION 2008 |
| CORRIGÉ | ÉPREUVE E3 : Connaissance de l'entreprise | Code : 52 221 04 | Coef. : 1 | Page 2/2 |